



***TERMES DE REFERENCE***  
***APPEL A CANDIDATURES 02/2019***

***DESIGNATION***  
***D'UN DEUXIEME ADMINISTRATEUR***  
***INDEPENDANT***  
***AU CONSEIL D'ADMINISTRATION***  
***DE LA STB FINANCE***

**TERMES DE REFERENCE**  
**DESIGNATION D'UN DEUXIEME ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB FINANCE**

*Dans le cadre du renforcement des règles de bonne gouvernance, le Conseil d'Administration de la STB FINANCE doit comporter aux moins deux membres indépendants.*

*A cet effet, la STB FINANCE se propose de désigner un deuxième Administrateur Indépendant devant siéger dans son Conseil d'Administration.*

*Le candidat, au poste d'administrateur indépendant, doit obligatoirement être une personne physique et satisfaire les conditions ci-après.*

<b>I. CONDITIONS D'ELIGIBILTE</b>
-----------------------------------

**I.1. Conditions juridiques**

*Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les conditions légales ci-après :*

- *Ne doit pas être privé de ses droits civils.*
- *Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 193 du Code des sociétés commerciales, à savoir :*
  - *les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;*
  - *les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;*
  - *le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.*
  - *ayant fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ;*
  - *étant sous le coup d'un jugement définitif de faillite ;*

- *ayant été administrateur ou gérant de sociétés déclarées en faillite ou ayant été condamné en vertu des articles 288 et 289 du code pénal relatifs à la banqueroute.*

## **1.2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts**

*Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit remplir les conditions ci-après :*

- *Doit respecter les conditions d'indépendance soit :*
  - ✓ *n'ayant pas des liens avec la STB FINANCE, plus précisément, ne pas être conjoint, ascendant ou descendant du Directeur Général, de l'un des membres du Conseil d'Administration, de l'un des Directeurs Généraux Adjointes et du Commissaire aux comptes de la STB FINANCE;*
  - ✓ *ne détenant pas, lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants une participation directe ou indirecte dans le capital de la STB FINANCE ;*
  - ✓ *n'agissant pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs de la STB FINANCE ;*
  - ✓ *n'ayant pas fait partie des salariés de la STB FINANCE ;*
  - ✓ *n'ayant pas exercé depuis plus de 6 ans un mandat de commissaire aux comptes de la STB FINANCE ou n'ayant pas été membre d'une équipe de commissariat aux comptes intervenante et ce, depuis moins de 6 ans de la date de fin de mission (tout en respectant les dispositions de l'article 11 de la loi n° 88-108 du 18 août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable et précisant l'incompatibilité des fonctions de membre de l'ordre avec tout mandat commercial à l'exception du mandat d'administrateur, de gérant ou de fondé de pouvoir de sociétés inscrites au tableau de l'ordre).*
- *Ne doit pas être administrateur, directeur général, gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec la STB FINANCE.*
- *Ne doit pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par une personne interposée avec la STB FINANCE ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec la STB FINANCE.*
- *Ne doit pas être salarié d'une autre société d'intermédiation.*
- *Ne doit pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'une autre société d'Intermédiation en Bourse.*
- *Ne doit être interdit par aucune disposition légale ou réglementaire particulière, de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration.*

### **1.3. Conditions de compétence**

*Le candidat doit posséder les qualifications, les compétences et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre du Conseil d'Administration de la STB FINANCE. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'activité d'Intermédiation en Bourse, d'investissement sur le marché Financier et des opérations liées indirectement à l'activité.*

*Compte tenu que le deuxième Administrateur Indépendant est appelé à diriger les travaux Comité Permanent d'Audit Interne, le candidat doit :*

- *avoir des diplômes universitaires dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ;*
- *jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine financier et notamment l'audit interne (Administrateur Indépendant chargé de présider le Comité Permanent d'Audit Interne).*

## **II. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

*Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :*

- *une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la STB FINANCE ;*
- *une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le Comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne) ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *une copie de la carte d'identité nationale ;*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 1** des présents "**Termes de Référence**") ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 2** des présents "**Termes de Référence**") ;*
- *les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;*
- *les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du Conseil d'Administration d'une société anonyme ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois ;*

- un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.

**Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus sera automatiquement éliminé.**

### **III. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

*Les candidats s'engagent à remettre à la STB FINANCE tout document qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature. Les documents demandés doivent parvenir à la STB FINANCE par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre Central, ou courrier postal recommandé au plus tard le 17 mai 2019.*

*Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB FINANCE, par écrit, selon l'un des deux modes suivants :*

**Fax : 71.754.174**

**E-mail : [directiongenerale@stbfinance.com.tn](mailto:directiongenerale@stbfinance.com.tn)**

*Le dossier de candidature doit parvenir à la STB FINANCE sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :*

**STB FINANCE  
34, Rue Hédi KARRAY  
Immeuble STB  
EL MENZAH 4 - 1004 Tunis**

*L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la STB FINANCE, doit porter la mention apparente suivante :*

**A ne pas ouvrir  
Appel à candidatures - Réf. 01/2016  
Désignation de deux Administrateurs Indépendants  
au Conseil d'Administration de la STB FINANCE**

### **IV. CHOIX DES CANDIDATS**

*Les candidats seront choisis après évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés soit le **29 Mars 2019** et compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans les présents "**Termes de Référence**", en application de la méthodologie d'évaluation fournie en **annexe 3**.*

*Les résultats définitifs de cet appel à candidatures seront communiqués aux intéressés, après l'obtention de l'accord des autorités.*

*Les deux candidats retenus seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.*

#### **V. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS**

*Les deux Administrateurs Indépendants désignés bénéficieront d'une rémunération fixée par le Conseil d'Administration*

*Sachant que chaque Comité spécialisé doit se réunir quatre fois au moins par an et chaque fois qu'il le juge utile.*

**FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE  
AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB FINANCE**

Nom et Prénom	.....		
N° CIN (1)	.....	du	.....
Profession / Qualité	.....		
Formation Académique et Diplômes Obtenus (2)	..... ..... .....		
Expérience Professionnelle (3)	..... ..... .....		
Adresse	..... ..... Code Postal .....		
Tél. Fixe	.....	GSM	.....
E-mail	..... @ .....		
Autres informations	..... .....		
Membre de Conseils d'Administration (4)	Oui /__/	Non /__/	Si Oui Nombre : .....

(1) Joindre une copie de la CIN.

(2) Joindre les copies des diplômes.

(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle et le CV détaillé.

(4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées.

**Signature**

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) : .....

N° CIN : ..... délivrée à : ..... le : .....

Faisant élection de domicile au : .....,

Candidat(e) au poste d'Administrateur Indépendant, membre du Conseil d'Administration de la STB FINANCE, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales, à savoir :
  - être failli(e) non réhabilité(e), mineur(e), incapable et condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
  - être condamné(e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, et en raison de ma charge ne peut exercer le commerce ;
  - être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Ne pas être conjoint, ascendant ou descendant du Directeur Général, de l'un des membres du Conseil d'Administration, de l'un des Directeurs Généraux Adjointes et de l'un des deux Commissaires aux comptes de la STB FINANCE.
- Ne pas détenir moi-même, mon conjoint, mes ascendants et descendants une participation directe ou indirecte dans le capital de la STB FINANCE.
- Ne pas être parmi les personnes suivantes :
  - ayant fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ;
  - étant sous le coup d'un jugement définitif de faillite ;
  - ayant été administrateur ou gérant(e) de sociétés déclarées en faillite ou ayant été condamné(e) en vertu des articles 288 et 289 du code pénal relatifs à la banqueroute.

Fait à ..... , le .....

**Signature**



## METHODOLOGIE D'EVALUATION

### I. ETAPES A SUIVRE

L'évaluation des dossiers de candidature retenus sera effectuée selon les étapes ci-après :

1. Vérification de l'existence de l'ensemble des documents exigés dans les "**Termes de Référence**" au fur et à mesure du remplissage des tableaux des conditions exigées tels que présentés au **paragraphe II**.
2. Elimination des dossiers ne répondant pas aux conditions exigées.
3. Envoi, en cas de besoin, d'une demande de complément d'informations aux candidats concernés. Les réponses doivent parvenir à la STB FINANCE par porteur ou par courrier postal recommandé au plus tard le 29 Mars 2019.
4. Classement des dossiers, par ordre, selon les critères ci-après :
  - Expérience, d'au moins 10 ans, dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne.
  - Diplômes obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion.
  - Nombre de participations dans le(s) conseil(s) d'administration de société(s) anonyme(s) (s'il y a lieu).

Le classement des dossiers retenus sera effectué selon la méthodologie de d'évaluation telle que décrite **au paragraphe III** ci-dessous.
5. Elaboration du **Rapport** d'évaluation.
6. Soumission du **Rapport** d'évaluation pour avis et décision au Conseil d'Administration.
7. Communication de la décision du Conseil d'Administration au CMF.
8. Approbation de la désignation des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

## II. TABLEAUX DES CONDITIONS A VERIFIER

### II.1. CONDITIONS JURIDIQUES

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat est-il privé de ses droits civils ?	..... (*)	.....
2. Le candidat est-il failli non réhabilité ?	..... (*)	.....
3. Le candidat est-il incapable ?	..... (*)	.....
4. Le candidat est-il condamné à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ?	..... (*)	.....
5. Le candidat est-il condamné pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre publique, ou aux lois régissant les sociétés ?	..... (*)	.....
6. Le candidat est-il une personne qui en raison de sa charge ne peut exercer le commerce ?	..... (*)	.....
7. Le candidat est-il fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ?	.....	..... (**)
8. Le candidat est-il administrateur ou gérant de sociétés déclarées faillis, ou objet de décision pénale pour cause de faillite ?	..... (*)	.....

(\*) La réponse par **OUI** est éliminatoire.

(\*\*) La réponse par **NON** est éliminatoire.

### II.2. CONDITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS

CRITERES	OUI	NON
1. Le Candidat est-t-il conjoint, ascendant ou descendant du Directeur Général de la STB FINANCE, de l'un des membres de son Conseil d'Administration de l'un de ses Directeurs Généraux Adjoints ou de l'un de ses deux Commissaires aux comptes .	..... (*)	.....
2. Le candidat détient-il lui-même, son conjoint ses ascendants et descendants une participation directe ou indirecte dans le capital de la STB FINANCE ?	..... (*)	.....
3. Le candidat agit-il pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs de la STB FINANCE ?	..... (*)	.....
4. Le candidat a-t-il fait partie des salariés de la STB FINANCE ?	..... (*)	.....
5. Le candidat n'a-t-il pas exercé depuis plus de 6 ans un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le Conseil d'Administration de la STB FINANCE ?	..... (*)	.....

6. Le candidat n'est-t-il pas inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie ?	..... (*)	.....
7. Le candidat n'ayant pas été membre d'une équipe de commissariat aux comptes intervenante à la STB FINANCE et ce, depuis moins de 6 ans de la date de fin de mission ?	..... (*)	.....
8. Le candidat fait-il l'objet des restrictions prévues par les dispositions de l'article 11 de la loi n° 88-108 du 18 août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert-comptable.	..... (*)	.....
9. Le candidat est-il administrateur, directeur général, gérant d'une société ayant des liens avec la STB FINANCE.	..... (*)	.....
10. Le candidat a-t-il des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec la STB FINANCE ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec la STB FINANCE.	..... (*)	.....
11. Le candidat est-il salarié d'un autre Intermédiaire en Bourse ?	..... (*)	.....
12. Le candidat est-il membre de Conseil d'Administration d'une autre intermédiaire en Bourse ?	..... (*)	.....
13. Le candidat n'est-il pas interdit par une disposition légale ou réglementaire particulière, de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration ?	..... (*)	.....

(\*) La réponse par **OUI** est éliminatoire.

### II.3. CONDITIONS DE COMPETENCE

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat a-t-il des diplômes universitaires dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ?	.....	..... (*)
2. Le candidat jouit-il d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine financier et d'investissement et notamment dans l'évaluation des risques et de l'audit interne ?	.....	..... (*)
3. Le candidat a-t-il été ou est-t-il membre de Conseil(s) d'Administration (de) société(s) anonyme(s) ?	.....	.....

(\*) La réponse par **NON** est éliminatoire.

### III. METHODOLOGIE D'EVALUATION

La méthodologie d'évaluation consiste en :

1. l'attribution de notes aux trois critères de compétence présentés dans le **point 4 du paragraphe I** ;
2. le classement des dossiers selon l'ordre décroissant des nombre des points cumulés.

## 1. Attributions de notes

Les notes à attribuer aux trois critères de compétence (sur un maximum de **100 points**) sont fixées comme suit :

- **50 points au maximum** pour l'expérience dans le domaine financier et particulièrement d'intermédiation en bourse et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne.
- **40 points au maximum** pour les diplômes obtenus.
- **10 points au maximum** pour l'exercice de la fonction de membre de conseil(s) d'administration de société(s) anonyme(s).

La note finale de chaque candidat sera calculée pour les trois critères de compétence conformément au tableau ci-après :

<b>CRITERES</b>	<b>SOUS-CRITERES</b>	<b>POINTS CUMULES</b>
1. Expérience professionnelle  <b>50 points au maximum</b>	▪ 10 ans au minimum	<b>30</b>
	▪ de 11 à 14 ans (ajout de 4 points par année supplémentaire)	<b>46</b>
	▪ 15 ans et plus	<b>50</b>
2. Diplômes universitaires obtenus  <b>40 points au maximum</b>	▪ Licence ou Maîtrise ou diplôme équivalent (Bac + 4)	<b>10</b>
	▪ Diplôme de 3 <sup>ème</sup> cycle ou diplôme équivalent (Bac + 6)	<b>25</b>
	▪ Doctorat ou diplôme équivalent	<b>40</b>
3. Exercice de la fonction de membre de Conseil(s) d'Administration de société(s) Anonyme(s)  <b>10 points au maximum</b>	▪ 1 mandat	<b>5</b>
	▪ 2 mandats	<b>7</b>
	▪ 3 mandats et plus	<b>10</b>
	<b>Note finale</b>	<b>...../100</b>

## 2. Classement des dossiers

Les dossiers seront classés par ordre décroissant selon la note finale calculée (soit le total des points cumulés des trois critères).